

# Contribution au débat Revenu, salaire et cotisation sociale : au-delà des mots

Francis Velain

Défendre le salaire et les cotisations sociales, dans leurs enjeux sociaux, économiques et politiques, est aujourd'hui un véritable défi.

Si les idées radicales et les discours séducteurs ne manquent pas, leur lecture attentive peut parfois surprendre jusqu'à décevoir.

**D**éfendre le salaire et les cotisations sociales, dans leurs enjeux sociaux, économiques et politiques, est aujourd'hui un véritable défi. D'autant que nous sommes dans un contexte de chômage massif et de flexibilisation de l'emploi.

Les idées radicales ne manquent pas : celle du revenu universel de base défendu par Philippe Van Parijs (Université catholique de Louvain et Université de Harvard) ou celle de Bernard Friot du « *salaire à vie* ».

Les discours sont souvent séducteurs ! Passé le coup de foudre, reste à découvrir !

Le « revenu universel de base » ne doit rien au salaire, ni au travail point de départ de la création de richesses (1). Il doit tout à l'impôt, à la solidarité. Il repose sur la pérennité du système actuel de production et d'exploitation. Marx remarqua très tôt, au sujet de la prise en compte de l'armée de réserve et du paupérisme : « Il entre dans les faux frais de la production capitaliste, frais dont le capital sait fort bien, d'ailleurs, rejeter la plus grande partie sur les épaules de la classe ouvrière et de la petite classe moyenne. » (2)

Pour théoriser « *le salaire à vie* », B. Friot oppose, quant à lui, l'alternative d'une *nouvelle valeur économique* anti-capitaliste à la valeur des marchandises mesurée « *par le travail abstrait qu'elles contiennent* » (3), c'est-à-dire le temps de travail socialement nécessaire. Il confirme là sa vieille opposition à l'idée du « *salaire paiement de la force de travail* » qu'il attribue hâtivement au seul Marx (4).

Il suffit de lire Smith, Ricardo et bien sûr Marx pour voir qu'ils définirent tous les trois le salaire à partir des mêmes fondements en appui sur un concept partagé de la valeur, exprimant une quantité, un temps de travail. À partir des avancées des classiques, Smith et Ricardo, Marx va découvrir le concept de force de travail et

montrer que le salaire est égal à la valeur des marchandises et services que le salarié doit pouvoir acheter pour renouveler sa force de travail. Donc, le salaire ne paie pas le travail du salarié. Il paie le temps de production des marchandises qu'achète le salarié. Donc il ne paie pas le temps de travail, il permet la reproduction de la force de travail. Marx en déduira la définition économique de l'exploitation : l'extorsion d'un temps de travail gratuit et de la plus-value.

Ainsi fut ruiné le discours libéral : l'échange salarial n'est pas équitable : par nature, en tous lieux et circonstances ! Il n'y a pas plus de légitimité aux rapports sociaux du capital qu'il n'y en avait dans la société d'ordres, sa dîme, sa taille, ses privilèges. L'égalité affichée des hommes n'existe pas. Tout cela à partir et à cause de la « *valeur temps de travail* » !

Dès lors la bourgeoisie n'a eu de cesse de trouver une théorie économique alternative. Ainsi fut inventée et portée aux nues l'école marginaliste avec l'élaboration d'une nouvelle théorie de la valeur évacuant la valeur travail. Cette école est aujourd'hui ultra-dominante avec le succès que l'on connaît. Les « *meilleurs économistes du monde* » n'ont pas vu venir la crise actuelle. Ils doivent concéder de plus en plus souvent qu'ils se « *trompent* ». On peut jouer en effet avec l'argent et la monnaie. On ne joue pas impunément avec la valeur. Le monde du travail a donc besoin d'une science économique qui tienne la route !

Aucun salarié ne produit pour ses propres besoins. Il produit pour les besoins des autres. Son salaire doit (au moins) lui permettre d'acheter son nécessaire qu'il n'a pas pris le temps de produire par lui-même. Tant que la société n'est pas d'abondance, tant qu'elle est de subsistance, au regard des aspirations et besoins sociaux, aucun salarié ne peut se permettre de perdre dans les échanges marchands et salariaux.

Il faut donc une théorie solide de la valeur pour savoir ce qu'il y a de réellement disponible pour la distribution et pouvoir fixer correctement les prix, les salaires et les cotisations, l'impôt...

Une conception forte de la valeur est nécessaire pour fonder en théorie la cotisation. Quand on parle de cotisation soyons précis : la part salariale est toujours l'affaire des seuls salariés. Ce qui intéresse ici c'est la seule cotisation dans sa « *part patronale* » calculée à partir du salaire brut.

Ce qualificatif de « *part patronale* » n'est pas satisfaisant mais a quelques mérites. Il rappelle que le salarié produit au-delà de son strict nécessaire. Des richesses sont donc disponibles au-delà des seuls salaires. Leur utilisation doit être objet de débats. Et, parce que le salaire ne paie qu'une partie du temps de travail, qu'une partie des richesses produites, l'autre partie de ces richesses est forcément en proportion de ce salaire dans le rapport temps de travail non payé/temps de travail payé. La cotisation, calculée à partir du salaire brut, est une répartition en proportion de ce que dit le salaire de l'ensemble de la valeur créée dont une partie n'est pas rémunérée.

Aucun risque n'est pris avec l'économie réelle, avec les salariés actifs et non actifs. La cotisation respecte la valeur temps de travail. Nul besoin de décréter la valeur des choses dans 20 ans – comme dans les dispositifs par capitalisation pure ou déguisée (modèle suédois) ; ou celle du travail des actifs et des retraités ou des qualifications d'aujourd'hui – comme dans le modèle de B. Friot – au risque de se tromper. Une partie des richesses et valeurs produites mais non rémunérées par le salaire brut est immédiatement mobilisée pour des besoins sociaux qui participent, au présent, au dynamisme social et économique. Le système de cotisation/répartition prend soin du salariat, de l'économie et de lui-même ! D'où sa robustesse, dans certaines limites de crise du capital, par rapport aux dispositifs par fiscalisation ou capitalisation.

En imposant cette cotisation calculée sur le salaire brut, le salariat a fait le choix de s'émanciper en allant au-delà du seul paiement de sa force de travail. Il a décidé de mettre à contribution l'ensemble de la valeur créée par le travail salarié pour les besoins de sa classe. Il a commencé magistralement à le faire avec les retraites.

Un salarié retraité n'a rien à justifier (5). Un salarié retraité est un rentier de sa classe. Il touche un revenu de remplacement sans contrepartie. À travers le pacte « *cotisation-répartition* », sa classe assume solidairement ce statut social parce que chacun de ses membres est garanti d'y accéder un jour. Les salariés retraités peuvent donc s'assumer en toute conscience comme l'avant-garde émancipée du salariat. Leurs retraites ne pèsent en rien sur le soi-disant coût du travail. Elles ne pèsent que sur le profit !

Les retraités n'ont donc pas à chercher des arguties pour prouver qu'ils sont utiles ! Grâce à la solidarité de classe de la cotisation, ils ne sont plus dans l'obligation de devoir être utiles aux yeux de la société. Utiles, ils l'ont été en produisant le monde dans lequel vivent les nouvelles générations de salariés qui, elles-mêmes, sont appelées à rejoindre un jour cette avant-garde émancipée : le défi de classe est que ces dernières puissent le faire de plus

en plus tôt ! Les retraités sont les premiers de la classe « *ouvrière* » à entrevoir un monde où personne n'a de compte à rendre à quiconque en matière de création de richesses, de valeurs économiques : c'est là une condition essentielle pour voir se concrétiser un jour notre devise nationale « *Liberté-Égalité-Fraternité* ».

En créant les retraites, Ambroise Croizat avait en tête un objectif bien plus ambitieux que de permettre aux retraités de créer de la valeur économique hors de l'entreprise capitaliste : en témoigne son institution des activités sociales des CE. Il avait en tête l'émancipation ; c'est-à-dire le temps de la liberté, de la vie sociale, de la culture : en définitive le temps de la création et du partage gratuit, un temps riche d'être sans valeur. Une société riche d'activités et de biens sociaux mais pauvre en exigences économiques.

La retraite ainsi comprise est le temps au-delà du temps de la nécessité que l'humanité doit consacrer à sa reproduction (6).

A. Croizat refusait fermement la perspective d'un salariat éternellement condamné à devoir créer de la valeur pour le capital même durant une infime partie de temps. Il refusait tout autant que le salariat soit obligé de consacrer toute sa vie à la « *gagner* » que ce soit en travaillant pour le capital ou pour sa classe.

La retraite n'est donc pas une période où « *enfin* » le salariat pourrait travailler mieux et pour d'autres finalités que la rentabilité du capital. Pourquoi devrait-il en effet travailler un temps pour le capital et un autre pour sa classe ? Ne produit-il pas déjà pour le capital des richesses qui lui échappent en partie ? Le simple fait que des richesses soient produites à l'occasion du temps de travail non payé de millions de salariés légitime la cotisation ! Le salariat, en tant que classe, doit jouir immédiatement du maximum de richesses produites et les salariés en activité les produire en travaillant bien.

A. Croizat savait que la cotisation, malgré ses immenses qualités, ne peut mettre fin au rapport social qu'est le capital. Il fut donc à l'initiative des prérogatives économiques des CE, des statuts des mineurs, des gaziers et électriciens. Pour lui, l'appropriation sociale des moyens de production et d'échanges était indispensable. Il y voyait une condition pour que l'efficacité du travail puisse atteindre un niveau tel que les usines tourneront toutes seules sans drames sociaux : une possible définition du communisme ? ■

(1) Pas de création de valeur, sans travail vivant... et, en régime capitaliste, pas de salaire sans acceptation d'un temps de travail non payé...

(2) *Le Capital*, livre 1.

(3) Bernard Friot, *L'Enjeu du salaire*, La Dispute, mars 2012, p. 47.

(4) *Le salariat – Théorie, histoire et forme*, ouvrage collectif, François Vatin et Sophie Bernard (dir.), La Dispute. Bernard Friot dans sa contribution à ce travail, page 149 et suivantes, propose notamment de fixer « *conventionnellement* » la valeur attribuée au travail, ce qui renvoie entre autres à deux thématiques bien connues : le salaire est-il simple convention ? Le travail a-t-il de la valeur ?

(5) Un retraité du privé est libéré de toute obligation à l'égard des employeurs.

(6) Voir les conclusions de Karl Marx – *Le Capital*, Livre III.